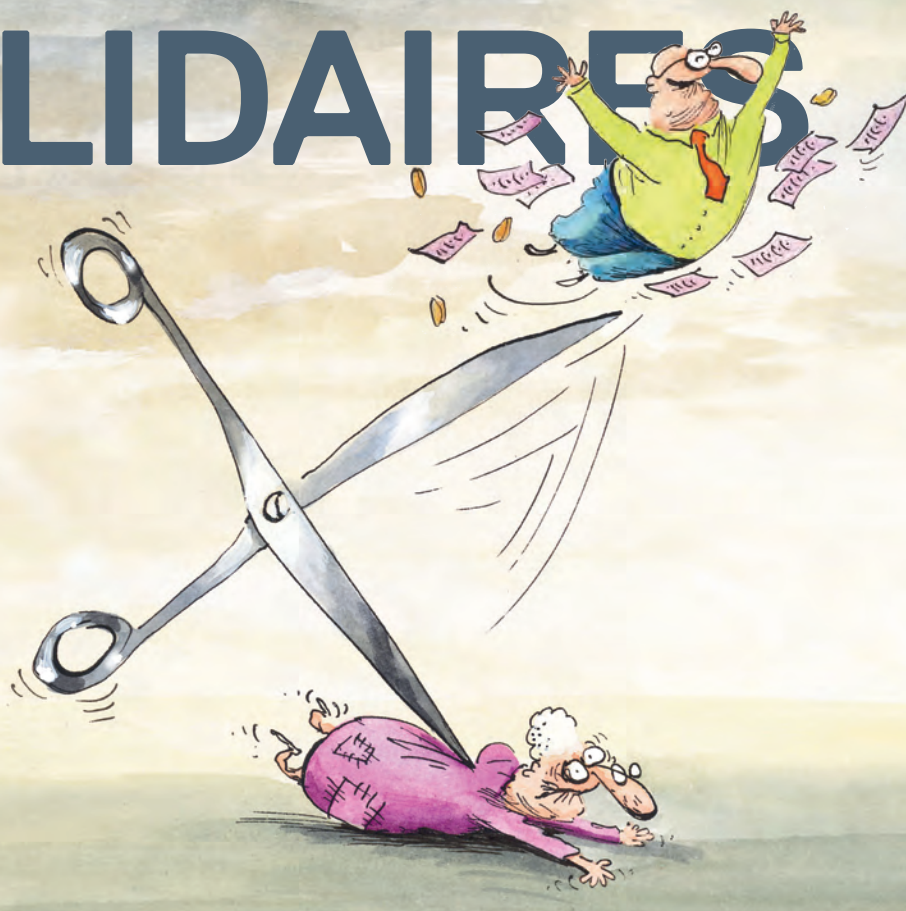


SOLIDAIRES



L'AMÉNAGEMENT DE LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE A CONSIDÉRABLEMENT AMÉLIORÉ LA SITUATION DES RETRAITÉS PLUS OU MOINS ÂGÉS. Malgré cela, bon nombre de personnes de cette tranche d'âge sont encore et toujours concernées par la pauvreté.

Une « génération dorée »... mais pas tout le monde



Susanne Leutenegger Oberholzer, conseillère nationale PS, Bâle-Campagne

La Gold Generation, la Silver Generation et les Golden Agers, les retraités et les vieillards nantis – et ceux que l'on regroupe sous quelque autre dénomination stéréotypée – forment une catégorie qui a la réputation de jouir d'un fort pouvoir d'achat et d'aimer consommer. Cette « génération » est dans la ligne de mire des stratèges de la vente et des professionnels du marketing. Cela induit à penser que toutes les personnes âgées de 60 ans ou plus sont riches, que l'équation « vieux = pauvre » s'est pour ainsi dire transformée en son contraire.

Une génération active pendant le troisième âge

Ici comme ailleurs, la prudence est de mise: un coup d'œil sur les conditions de vie concrètes du groupe très hétérogène des aînés est nécessaire. Sous un certain angle, on peut voir la première gé-

nération qui, après le départ à la retraite, ne se vautre plus dans un fauteuil à bascule. L'état de santé permet de voyager plus. La mobilité croît. Internet élargit l'horizon. L'espérance de vie a considérablement augmenté. Il n'y a encore jamais eu de génération plus active au cours du troisième âge.

Grâce à l'aménagement de la prévoyance vieillesse, la situation économique de nombreux retraités s'est sensiblement améliorée. Des études consacrées à la situation économique des rentières et des rentiers en Suisse font état d'une prospérité certaine et d'un large sentiment de satisfaction. Seule la Scandinavie peut s'enorgueillir d'un tableau encore plus idyllique.

Des inégalités sociales marquées

Cela n'est à vrai dire qu'une face de la médaille. Même dans la riche Suisse, il y a de nombreuses per-

sonnes que l'âge pousse jusqu'au seuil de la pauvreté. Pro Senectute, l'organisation qui œuvre au service des personnes retraitées, met en garde contre tout embellissement de la réalité. C'est justement pendant la (pré)vieillesse que les différences de revenu et de patrimoine sont grandes. Le nombre de retraité-e-s qui ont besoin de prestations complémentaires augmente constamment depuis 2008. Le chercheur spécialiste du vieillissement François Höpflinger souligne que la pauvreté et la faiblesse du revenu pendant la (pré)vieillesse posent problème à une minorité non négligeable. La situation économique des retraités est, en Suisse aussi, caractérisée par de criantes inégalités.

Toujours plus de prestations complémentaires

L'équation «vieux = pauvre» n'a certes plus cours. Werner Schärer, directeur de Pro Senectute Suisse, évalue toutefois à 1 sur 8 le nombre de retraité-e-s qui, en Suisse, sont concernés par la pauvreté. Plus de 75 % d'entre eux vivent à la maison et ont besoin de prestations complémentaires pour subvenir à leurs besoins minimaux. Étant donné qu'un sentiment de honte pousse bon nombre de ces personnes à se replier sur elles-mêmes ou à vivre retirées, la pauvreté à l'âge de la (pré)vieillesse reste souvent invisible. Au sujet des prestations complémentaires en 2013, on comptait 185 000 personnes qui ne parvenaient

pas à joindre les deux bouts. Par rapport à 2008, cela représente une augmentation de 26 801 personnes en âge de toucher l'AVS et bénéficiaires de prestations complémentaires. La tendance s'accroît. L'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser.

L'AVS comme principale source de revenu

Des moyens de subsistance assurés pendant la (pré)vieillesse, cela existe seulement depuis les décennies d'après-guerre. L'AVS, qui est légalement en vigueur depuis 1948, a permis de réaliser une percée décisive. Depuis 1972, le principe des trois piliers (AVS, LPP et 3^e pilier) est ancré dans la Constitution. Pour la plupart des personnes retraitées, l'AVS continue d'être, avec les prestations complémentaires, la principale source de revenu. Douze pour cent de tous les rentiers et rentières AVS ont bénéficié de prestations complémentaires en 2012. De moindre importance sont les rentes ou/et les retraits en capital de la prévoyance professionnelle (régime obligatoire depuis 1985). Par ailleurs, ils accentuent considérablement les inégalités économiques, car les hauts revenus sont mieux assurés et les femmes perçoivent des montants plus faibles dans le cadre de la prévoyance professionnelle (salaire plus bas, travail à temps partiel). Pour la grande majorité des retraités, qui doivent assurer leur subsistance, les appoints financiers du pilier 3a sont négligeables.

L'AVS ne couvre pas les besoins vitaux

Mais l'AVS ne remplit toujours pas l'exigence posée dans la Constitution laquelle stipule qu'elle doit couvrir les besoins vitaux de manière appropriée. C'est pour cela que l'on a besoin de l'initiative «AVSplus». En outre, il y a un nombre considérable de rentier-e-s qui parviennent certes à nouer les deux bouts, mais qui en cas de frais supplémentaires – p. ex. liés à une maladie – sombrent vite dans des difficultés financières.

De nombreuses personnes concernées par la pauvreté

La situation financière est elle aussi très «tortueuse»: la Suisse est le pays de la répartition inégale des richesses. Selon les extrapolations de Pro Senectute pour toutes les classes d'âge, le nombre de millionnaires s'élevait en 2013 à 264 000 personnes. Cela représente 55 720 millionnaires de plus qu'en 2008. On estime qu'un peu plus de la moitié (53 %) de ces millionnaires ont l'âge de toucher l'AVS.

Il est indéniable que les personnes plus jeunes – notamment les parents élevant seuls leurs enfants – sont plus menacées par la pauvreté que les aînés. Mais ces derniers tombent rapidement dans une situation critique, notamment en cas de lourde dépense inattendue. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus qui sont pauvres reste stable à 16,4 % (2012) – elle n'a donc que très peu

évolué au cours des dernières années. Les personnes les plus menacées par la pauvreté sont celles qui n'ont pas de formation post-obligatoire, les personnes seules, les personnes vivant dans les zones rurales, les étranger-ère-s ainsi que les femmes.

De nouveaux risques menaceront à l'avenir

Se pose aussi la question de savoir comment le risque de pauvreté pendant la (pré)vieillesse évoluera. De nouveaux risques sociaux – conditions de travail précaires, chômage, intégration défailante des migrant-e-s, mères et pères élevant seul(e)s leurs enfants, divorces de plus en plus nombreux – pourraient aggraver encore davantage le problème de la pauvreté pendant la (pré)vieillesse. À cela s'ajoutent aujourd'hui la compensation insuffisante du renchérissement et la faible protection contre l'inflation pour la plupart des rentes. Avec la nouvelle péréquation financière, de nombreuses tâches ont été déléguées aux cantons et, à partir de là, aux communes. Les trains de mesures d'économies menacent le domaine social.

La situation économique des aînés est fortement empreinte d'inégalités sociales. La politique doit donc intervenir. Concrètement, on attend une statistique continue de la pauvreté pendant la (pré)vieillesse, la mise à jour du rapport sur la vieillesse de l'année 2007 et une politique de la vieillesse axée sur la longévité.

SUCCÈS PARTIEL POUR L'AVS

Première augmentation depuis 20 ans

Le PS considère que le compromis sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, voté à la mi-août par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) sans opposition, est un succès partiel. Pour la première fois depuis 20 ans, les rentes AVS seront augmentées, ce qui profitera prioritairement aux petits revenus. En revanche, le PS se réjouit nettement moins des décisions prises sur le taux de conversion et l'âge de la retraite des femmes. Sur ces points, des corrections sont encore nécessaires. Au final, le cur-

seur pointe légèrement, du point de vue du PS, du côté positif.

La CSSS-E a ajouté une part notable au projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Bien que certains éléments doivent encore être améliorés, notamment la baisse du taux de conversion à 6 % et l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, l'augmentation des rentes AVS de 70 francs par personne doit être saluée. Il est important de souligner que l'augmentation linéaire de 70 francs des rentes AVS profitera directement et prioritairement aux retraité-e-s ayant touché de bas

revenus durant leur vie professionnelle. Ce chiffre représente, pour les personnes seules et pour les couples, une augmentation de 6%. L'objectif constitutionnel fixé pour l'AVS n'aura jamais été aussi proche. Pour rappel, l'AVS doit permettre de couvrir les besoins vitaux des assuré-e-s et garantir une retraite dans la dignité.

Sur le plan du financement, la CSSS-E a opté pour une symétrie des sacrifices. D'une part, les consommateur-trice-s seront appelés à contribuer au renforcement de l'AVS, par une augmentation de la TVA. D'autre part, les

employeurs et les employé-e-s participeront également au travers d'une augmentation modérée des cotisations sociales de 0,15 % chacun.

«Après cette première décision, la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 semble en bonne voie», précise la conseillère aux Etats (GE) Liliane Maury Pasquier. «Nous soutenons une réforme qui garantisse le niveau des rentes et prévoie un renforcement de l'AVS.» Il importe désormais que, lors des prochaines étapes, la responsabilité politique prime sur le «profilage» des partis politiques.



LE CONSEIL FÉDÉRAL PROJETTE UNE BAISSÉ DU TAUX DE CONVERSION DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE. Diverses mesures compensatoires sont prévues.

Comprendre le taux de convers



Roger Nordmann,
conseiller national
PS, Vaud

Le projet «Réforme de la prévoyance vieillesse 2020» ne comporte pas que le renforcement du financement de l'AVS, mais également des changements dans la prévoyance professionnelle (LPP). Le taux de conversion minimal y est progressivement abaissé de 6,8% à 6%. Comme le taux de conversion sert à convertir le capital accumulé en rentes, l'impact de cette mesure est important: pour un capital de 100 000 au moment de la retraite, la rente annuelle passe de Fr. 6800 à Fr. 6000.

Maintenir le niveau des rentes malgré une espérance de vie plus élevée

Dans le projet, cette baisse du taux de conversion est compensée par deux mesures pour maintenir malgré tout le niveau des rentes: premièrement, le Conseil fédéral veut supprimer la déduction de coordination, ce qui augmente le salaire soumis à cotisation, permettant ainsi d'arriver à la retraite avec un capital plus élevé qu'aujourd'hui. A noter au pas-

sage que cette mesure correctrice est particulièrement efficace pour améliorer la retraite des personnes à salaires modestes, dont les femmes travaillant à temps partiel. Deuxièmement, les taux de bonifications de vieillesse (à savoir les taux de cotisation LPP) seront adaptés. Le nouvel échelonnement permettra de favoriser l'emploi des travailleur-euse-s âgé-e-s. Dorénavant, les personnes âgées de 55 ans et plus devraient être soumises aux mêmes taux que les personnes âgées de

45-54 ans. La conjugaison de ces deux mesures permettra, en fin de compte, de conserver le niveau des rentes en tenant compte de l'espérance de vie plus élevée des personnes. Pour la génération transitoire qui ne disposera plus de suffisamment d'années pour améliorer son capital du 2^{ème} pilier, un financement par le Fonds de garantie LPP, suffisamment doté pour cela, viendra combler les lacunes financières afin de lui garantir le même niveau des rentes que dans l'ancien système.

Un taux de conversion précis est difficile à déterminer

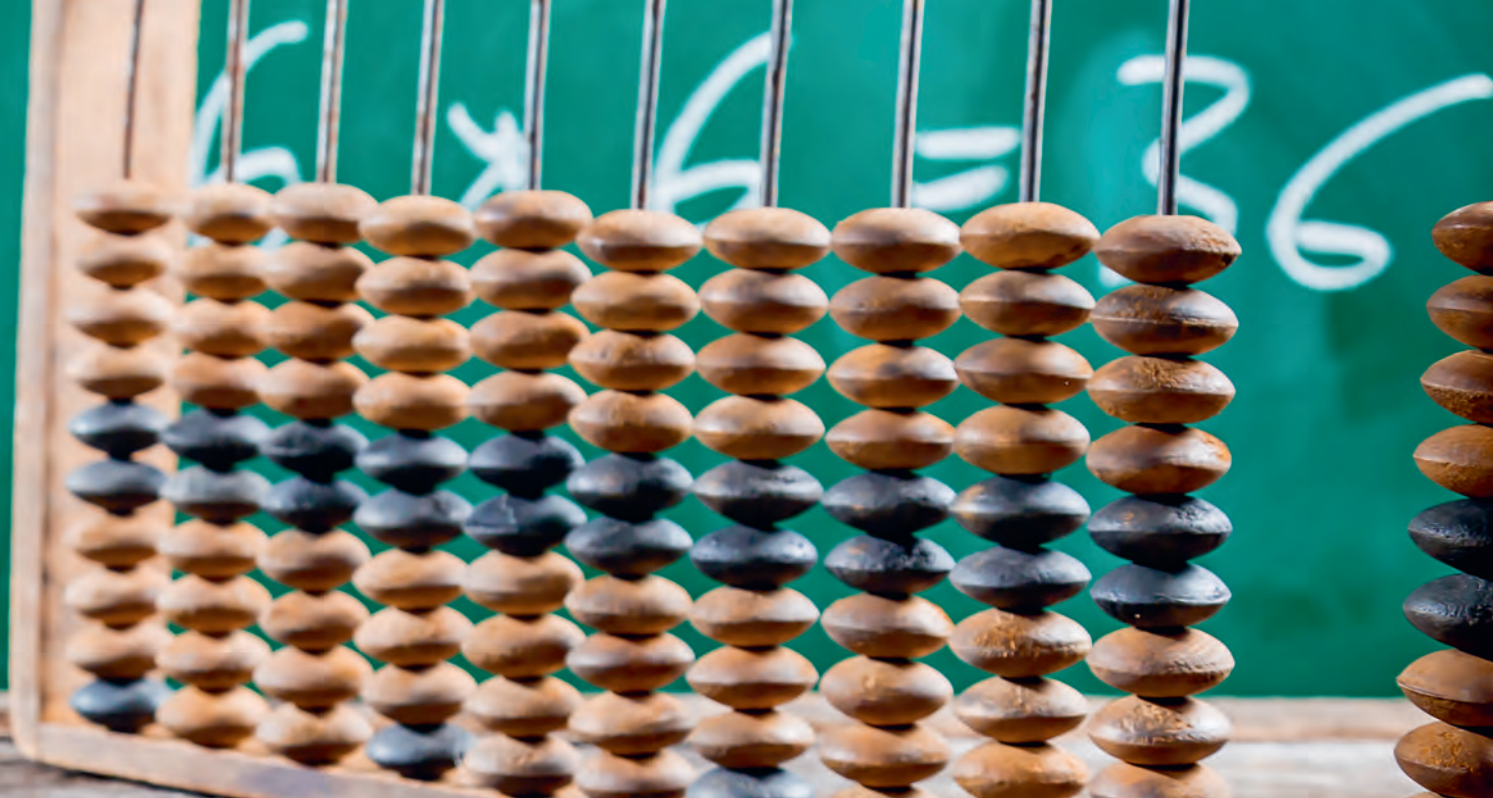
Si chacun comprend qu'un allongement de la durée de vie nécessite de répartir le capital accumulé sur davantage d'années, réduisant ainsi le montant annuel des rentes, l'impact du rendement de la fortune est moins intuitif et plus complexe. L'exemple chiffré dans le tableau ci-joint permet de saisir la portée décisive de ce paramètre. Le tableau ci-contre met bien en évidence l'impact du rendement de la fortune: si ce-

EXEMPLE SCHÉMATIQUE POUR UN ASSURÉ MOYEN FICTIF AVEC UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 22 ANS APRÈS LA RETRAITE

Exemple de calcul fortement simplifié, puisqu'il n'est en particulier pas tenu compte des rentes de veuf/ve et d'orphelin, ni du fait que le capital accumulé par ceux qui meurent avant la retraite contribue à l'équilibre financier de la caisse

Année de retraite	Scénario 1: capital 100				Scénario 2: capital 100			
	Rente annuelle	Solde fortune avant rendement	Rendement net sur la fortune	Solde fin année avec rendement	Rente annuelle	Solde fortune avant rendement	Rendement sur la fortune	Solde fin année avec rendement
0		100 000				100 000		
1	7 235	92 765	4 638	97 403	6 092	93 908	2 817	96 725
2	7 235	90 168	4 508	94 676	6 092	90 633	2 719	93 352
3	7 235	87 441	4 372	91 813	6 092	87 260	2 618	89 878
...
21	7 235	6 891	345	7 236	6 092	5 915	177	6 092
22	7 235	0			6 092	0		

Aide à la lecture à l'exemple du scénario 1 avec un rendement de la fortune à 5 %, la première année: Le capital initial de 100'000 est diminué de la rente de 7235, ce qui donne 92765 à la fin de l'année. Toutefois, cette somme rapporte un rendement de 4638, ce qui fait qu'à la fin de l'année le capital disponible remonte à 97403. Au terme des 22 ans, le capital est à zéro. Actuellement, l'espérance de vie des gens ayant 65 ans est de 21 ans en moyenne homme-femme, mais le calcul est fait sur 22 ans pour tenir compte de l'allongement à venir.



ion et ses déterminants

lui-ci n'est que de 3 %, un taux de conversion de 6.1% doit être envisagé. Si le rendement de la fortune est de 5 %, alors un taux de conversion 7.2 % est possible.

Quelles conclusions tirer de cet exemple simplifié ? Tout d'abord que la fixation du taux de conversion n'est pas une science exacte : il est difficile de prévoir un quart de siècle à l'avance l'évolution du rendement de la fortune. Celle-ci varie non seulement d'une année à l'autre, mais aussi d'une caisse de pension à l'autre, car les stratégies de placements diffèrent. Deuxièmement, l'espérance de vie moyenne joue un grand rôle. Si celle-ci n'évolue pas très vite, on observe néanmoins un allongement. Pour compliquer la chose, dans certaines professions, l'espérance de vie est plus élevée, ce qui nécessitera un taux de conversion plus bas. Dans d'autres professions, où l'espérance de vie est plus courte, on peut servir des rentes plus importantes. Car il faut se rappeler que les salariés ne sont malheureusement pas égaux face à la mort. En effet, ceux qui ont des professions usantes meurent en moyenne plus vite.

Compagnies d'assurance-vie problématiques

Si l'on fixe le taux de conversion à un niveau trop élevé, chacun comprend que la caisse de pen-

sion finira par faire faillite et ne pourra plus assurer les rentes. Quelles sont en revanche les conséquences si l'on fixe le taux de conversion trop bas ? Pour les deux tiers des salariés qui ont la chance d'être dans une vraie caisse de pension autonome, cela signifie que l'argent qui ne leur est pas versé instantanément sous forme de rente demeure dans la caisse de pension, collectivement propriété de tous les assurés. Cela consolide l'institution et permet par exemple, si un jour l'inflation reprend, d'avoir des réserves pour ajuster les rentes à l'inflation. Par contre, pour ceux qui sont dans une caisse de pension adossée à une compagnie d'assurance-vie, les conséquences peuvent être dramatiques: une partie des excédents peut aller alimenter le bénéfice de l'assurance. L'argent qui n'est pas versé sous forme de rente pourrait aussi permettre d'alimenter des coûts d'administration ou de gestion de la fortune qui seraient excessifs.

On comprend donc immédiatement que le taux de conversion ne constitue pas uniquement un paramètre technique destiné à assurer la juste répartition de la fortune entre les assurés de différentes générations. Il a aussi pour rôle de protéger la communauté des assurés contre la rapacité de certains acteurs du système. C'est

d'ailleurs la raison pour laquelle le projet du Conseil fédéral prévoit également de réduire la part que peuvent prélever les assurances-vie (quote-part minimum)

sur le résultat d'exploitation et de renforcer la transparence, en particulier en établissant des bases de calcul publiques unifiées pour l'espérance de vie.

Informations de première main

Avec ce magazine, le PS donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les évolutions politiques d'actualité. Des membres du PS élus au Conseil national et aux Etats rendent compte de leur domaine de spécialité, en matière de politique sociale, de protection de l'environnement ou encore de mise en œuvre du tournant énergétique. « Solidaires », le nouveau magazine des donatrices et donateurs est une fusion des anciennes publications « PS & énergie » et « News du COSA ». Grâce à « Solidaires », nous serons en mesure de vous informer de façon plus rapide et plus exhaustive sur notre action politique.

Si nous pouvons poursuivre et renforcer notre engagement au service de ces objectifs politiques, c'est grâce à votre aide. Pour recevoir « Solidaires » régulièrement et sans engagement, indiquez-nous votre adresse postale à solidarisch@spschweiz.ch.

Merci !
PS Suisse

Une AVS forte pour les jeunes et les (beaucoup) moins jeunes

DEPUIS 1948, L'AVS ASSURE UN CERTAIN ÉQUILIBRE SOCIAL AVEC UNE GRANDE EFFICACITÉ. Par conséquent, la proposition du Conseil fédéral d'affaiblir l'AVS dans le cadre de la « Prévoyance vieillesse 2020 » va dans la mauvaise direction. L'AVS devrait au contraire être renforcée – comme le demande l'initiative « AVSplus ».



Paul Rechsteiner,
conseiller
aux États PS,
Saint-Gall

L'AVS est le plus grand acquis socio-politique de la Suisse. Grâce à celle-ci, la pauvreté pendant la vieillesse, très répandue par le passé, a pu être réduite, ce qui a grandement amélioré les rapports entre les générations. En effet, la dépendance des personnes âgées à l'égard de leur descendance menait à des situations intolérables pour les deux parties. Grâce à l'AVS, les plus jeunes générations n'ont plus à subvenir aux besoins de leurs parents alors même qu'il leur faut de l'argent pour elles-mêmes et leur famille.

Système efficace et solidaire

Pour la majorité de la population, l'AVS est le premier et le principal pilier de la prévoyance vieillesse. Elle n'est pas seulement très efficace du point de vue socio-politique, elle l'est aussi sous l'angle économique. En témoigne le fait que le nombre des rentières et des rentiers a plus que doublé depuis 1975, passant de 900 000 à plus de 2 millions. Malgré cela, les cotisations prélevées sur le salaire se sont maintenues au même niveau. À une seule reprise, après plus de 20 ans approximativement, on a eu besoin d'un pourcentage supplémentaire de taxe sur la valeur ajoutée.

Qu'est-ce qui explique ce succès de l'AVS? C'est un principe aussi simple qu'efficace: l'obligation de payer des cotisations à l'AVS est illimitée vers le haut. Même ceux qui empochent des salaires chiffrés en millions assortis de bonus sont pleinement astreints à payer des cotisations.



MUSEE DE LA COMMUNICATION, KURT BLUM

En revanche, les rentes sont plafonnées en cas de revenu avoisinant 85 000 francs. Avec ce revenu, le droit à la rente maximale est acquis. L'augmentation des revenus provenant d'une activité lucrative finance ainsi l'évolution de l'espérance de vie.

Le principe de solidarité qui sous-tend l'AVS est donc hautement efficace aussi du point de vue économique et contribue à apporter un équilibre social pour/à toute la société. Telle est toutefois aussi la raison pour laquelle l'AVS a sans cesse été attaquée sur la scène politique au cours des vingt dernières années. Même si ces attaques ont toujours été déjouées au plus tard lors de la votation populaire.

Renforcer ce modèle à succès avec l'initiative « AVSplus »

Aujourd'hui, nous sommes confrontés au projet « Prévoyance vieillesse 2020 ». À cet égard, il est positif que le Conseil fédéral envisage d'un seul tenant le premier pilier et le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse, l'AVS et les caisses de pension. En ce qui concerne l'AVS, le projet du Conseil fédéral présente toutefois de sévères lacunes. À commencer par les prestations: en plus de voir l'âge de la retraite des femmes augmenter et passer à 65 ans, on devrait assister à une dégradation des rentes de veuve et à une

altération de la compensation du renchérissement pour les rentes. Dans le même temps, le Conseil fédéral propose que la Confédération se retire partiellement du cofinancement de l'AVS, auquel elle a participé jusqu'à présent. Ces propositions font fausse route. Elles affaiblissent l'AVS au lieu de la renforcer.

Le contre-projet à l'affaiblissement de l'AVS trouve une formulation dans l'initiative populaire « AVSplus ». Celle-ci propose que l'on améliore les rentes AVS en les augmentant de dix pour cent. Cela s'explique par le fait que le retard des nouvelles rentes de l'AVS par rapport au développement économique au cours des 35 dernières années a crû pour atteindre environ dix pour cent. On ne l'a pas remarqué pendant longtemps en raison de l'aménagement des caisses de pension opéré ces dernières décennies. Mais depuis que les prestations des caisses de pension subissent des pressions de toutes parts, le retard des rentes AVS a des répercussions toujours plus sensibles.

Le rapport prix-prestations parle en faveur de l'AVS

Bien sûr, une amélioration des rentes n'est pas gratuite, même dans le cas de l'AVS. Cela dit, pour la grande majorité de la population, le rapport prix-prestations dans le cadre de l'AVS est

bien meilleur que dans toutes les autres formes de la prévoyance vieillesse. Par rapport aux caisses de pension, ce constat est vrai pour les revenus inférieurs à 150 000 francs; par rapport aux assurances privées, il l'est pour les revenus largement supérieurs à 200 000 francs. Quiconque souhaiterait renforcer la prévoyance vieillesse devrait donc commencer par renforcer l'AVS.

Du reste, indépendamment de la question générationnelle, atteindre cet objectif est aussi, totalement et directement, dans l'intérêt des plus jeunes. Grâce à l'AVS, les cotisations d'épargne pour la prévoyance vieillesse sont raisonnables. La moyenne des cotisations versées aux caisses de pension s'élève maintenant à plus de 18% du montant salarial. Pour l'AVS, c'est moins de la moitié.

Adapter les rentes à l'évolution économique

Ce sont donc les rentes AVS qui détermineront l'avenir de la prévoyance vieillesse en Suisse. Après des décennies durant lesquelles on a investi avant tout dans les caisses de pension, le moment est venu de renforcer l'AVS dans son rôle de premier pilier de la prévoyance vieillesse. C'est la raison pour laquelle il faut contrecarrer toutes les tentatives visant à affaiblir l'AVS en ce qui concerne les rentes et le financement. Au lieu de cela, on doit procéder à une nouvelle adaptation du financement et des rentes. D'une part, après vingt ans, un financement supplémentaire est maintenant de nouveau à l'ordre du jour. D'autre part, il est devenu tout à fait indispensable d'adapter de nouveau les rentes en suivant le développement économique. Tels sont les grands défis qui attendent la prévoyance vieillesse au cours des années à venir.

Une autonomie accrue grâce à une politique sociale de la vieillesse

EN SUISSE, LES GENS DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS VIEUX. Jamais encore autant de personnes n'avaient atteint un âge aussi avancé qu'aujourd'hui. Bon nombre d'entre elles se sentent en bonne santé, souhaitent être actives et participer à la vie en société. La réalisation de ces objectifs exige une forte solidarité entre les générations.



Marina Carobbio,
conseillère nationale
PS, Tessin

La bonne santé pendant la (pré) vieillesse et la longévité sont étroitement liées à la situation sociale. Le fait d'avoir des angoisses liées aux finances ou d'être intégré dans un réseau social exerce une influence considérable sur notre état général. La pauvreté pendant la (pré)vieillesse entraîne une marginalisation et des problèmes de santé. Une politique sociale de la vieillesse doit donc avoir pour objectif de permettre à toutes les personnes de vieillir dans la dignité, sans angoisses existentielles, et de rester en bonne santé le plus longtemps possible. Cela signifie que les assurances sociales basées sur le principe de la solidarité doivent garantir à chacun la sécurité matérielle pendant la (pré)vieillesse. Pour atteindre cet objectif, il ne suffit pas de ne pas diminuer les rentes. Il faut aussi renforcer et augmenter l'AVS, comme l'exige l'initiative «AVSplus». Dans le même temps, les capacités d'action et de production de la population plus âgée et ses diverses contributions en faveur de la société en général, et donc des jeunes générations, doivent être reconnues.

Une politique de la santé pour les personnes plutôt que pour les caisses-maladie

Des soins de santé à prix abordable représentent un autre pilier essentiel d'une politique sociale

de la vieillesse. Malheureusement, les coûts que les assurés doivent payer eux-mêmes augmentent constamment à l'heure actuelle. Avec une part de 30 % de l'ensemble des dépenses liées à la santé, ils sont très élevés en comparaison internationale. Un sondage réalisé en Suisse a donné des résultats préoccupants: selon cette enquête, entre 4 et 15 % des personnes interrogées renonceraient aux visites chez le dentiste/le médecin, aux traitements médicaux ou aux médicaments pour des raisons de coûts. Il est évident que ce sont en particulier les personnes à faible revenu qui «font une croix» sur d'importantes prestations de santé (Obsan 2011). C'est pourquoi l'on a besoin d'une politique sanitaire axée sur la santé des personnes – et non sur l'optimisation des bénéfices des caisses-maladie et des groupes pharmaceutiques.

Cantons et communes sont mis à contribution à maints égards

Une grande partie de la politique de la vieillesse, en particulier dans le domaine des soins à domicile et des établissements médico-sociaux, relève de la compétence des cantons, des villes et des communes. Pour garantir une vie digne pendant la (pré)vieillesse, on doit éviter une diminution des prestations allouées aux soins aux personnes âgées pour des «raisons d'économies». Il est inadmissible que l'on économise quand il s'agit de nos aînés alors même que l'on distribue des cadeaux fiscaux aux nantis. En outre, on a besoin d'une promotion active de la santé, qui encourage la par-

ticipation sociale des personnes âgées et qui, grâce à des mesures de prévention adéquates, les protège contre la maladie. Un mode de vie autonome, physiquement et intellectuellement, dans la dernière phase de l'existence est un bien précieux. En créant des appartements à prix abordable, sans obstacles et facilement accessibles, on permet aux personnes de rester habiter aussi longtemps que possible à la maison, dans leur environnement familial. Les personnes retraitées doivent elles aussi avoir la possibilité d'organiser leur vie, de faire une excursion avec leurs petits-enfants ou de rendre visite à une amie dans une autre ville. Par conséquent, une politique sociale de la (pré) vieillesse dépasse le cadre de la politique sociale et de la politique de la santé et englobe l'aménagement du territoire, la mobilité et la politique du logement.

Peu importe qu'il s'agisse d'assurances sociales solidaires, de soins de santé abordables ou de mobilité et d'appartements sans obstacles: nos jeunes et nos aînés ne doivent pas être montés les uns contre les autres. On a besoin d'une forte solidarité entre les générations. Il est nécessaire d'avoir moins de frais élevés liés à la santé et au logement ainsi que des rentes assurées pour que ces deux générations, l'ancienne et la nouvelle, puissent vivre l'une avec l'autre plutôt que l'une contre l'autre. Cohésion sociale signifie: moins de pauvreté et d'isolement pendant la (pré)vieillesse et davantage d'autonomie et de participation pour toutes les générations.



ANA BLAZIC (FOLLOW)

